

Image not found or type unknown



Réservation d'un terrain nu

Par **yassine78**, le **19/05/2014 à 18:55**

Bonjour,

Dans un projet futur disponible dans 2 ans, je souhaite effectuer la réservation de deux lots de terrains nu sur les 6 qui seront disponible. Le promoteur me dit qu'il ne peut pas effectuer la réservation vu qu'il ne dispose pas encore des prix au m² ni des titres fonciers. y a t-il une solution légale pour qu'on puisse effectuer cette réservation? Merci énormément.